

C.C.A.S. d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-  
MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2025/06/11

### SEANCE DU 19 JUIN 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président*

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE DE PRESENTS : 12**

**NOMBRE DE VOTANTS : 12**

**PRESENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Julien GENTY, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

**ABSENT** : M. Jean-Luc GARNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Corinne CESARIN

### **OBJET : Convention FSL**

Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, tant dans le parc privé que public. Il intervient également pour le paiement des factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.

L'adhésion au F.S.L. de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population atteint 1500 habitants, est un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt.

La cotisation est fixée à 0,30 € par habitant depuis 2013, soit pour Esbly 1888 € pour l'année 2025.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement, conclue avec le Département de Seine et Marne.

**DIT** que cette convention est conclue pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 19 juin 2025

Le Président,

  
Ghislain DELVAUX

